

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERPIGNAN - 6601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/08/2024 - B2024/010648 - 2023 B 01364 - 978 522 340 - A.B. MARKET

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A.B. MARKET - SIREN : 978522340					Néant ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois 12 Durée de l'exercice précédent 12							
					Exercice N clos le 31/12/2023		
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	1 773	030	90	1 683	
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I (5)	044	1 773	048	90	1 683	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060	12 344	062		12 344	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
	Créances autres (3)	072	2 040	074		2 040	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	2 999	086		2 999	
	Charges constatées d'avance	092		094			
	TOTAL II	096	17 383	098		17 383	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	19 155	112	90	19 065	
PASSIF					Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel				120	1 000	
	Ecart de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		
	Réserves réglementées				130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres..)	131		132			
	Report à nouveau				134		
	Résultat de l'exercice				136	-841	
	Subventions d'investissement				137		
	Provisions réglementées				140		
		TOTAL I			142	159	
Provisions pour risques et charges		TOTAL II			154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés				166		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	89	172	89		
	Comptes courants d'associés				173	18 323	
	Autres dettes				175	494	
	Produits constatés d'avance				174		
	TOTAL III			176	18 907		
TOTAL GENERAL (I + II + III)					180	19 065	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	1 773	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

Certifié conforme à l'original.

Bess

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise A.B. MARKET - SIREN : 978522340										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	7 525		
Production vendue biens						215		214			
Production vendue services						217		218			
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	7 525		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234	18 892		
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240	-12 344		
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		immobilier				242	1 728		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244			
Rémunérations du personnel								250			
Charges sociales								252			
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255		254	90		
Dotations aux provisions								256			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260					
Total des charges d'exploitation (II)								264	8 366		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	-841		
Produits financiers						(III)		280			
Produits exceptionnels						(IV)		290	0		
Charges financières						(V)		294			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300	0		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348					
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	-841		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312		314	841		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles					322					
	Impôts et taxes non déductibles					324					
	Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330				
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
Dédutions	Dont divers	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987			342		
		Reprise d'entreprise en difficulté	981		Jeune entreprise innovante	989					
		Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138					
		Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
		ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire	993					
		Bassins urbains à dynamiser - BUD	992								
		Créance report en arrière du déficit				346			350		
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				655					
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)				643					
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)				645					
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)				647						
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)				648						
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641						
	Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990						
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)				649							
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354	841		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356					
Déficits antérieurs reportables								360			
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372	841		

Certifiée conforme à l'original

Banque

Procès-verbal d'approbation de l'assemblée générale portant sur les comptes annuels

SASU A.B.MARKET

**Société Anonyme Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de : 1.000.00 Euros**

**Siège social : 22 Boulevard Aristide Briand – 66000 Perpignan
RCS Perpignan n ° 978.522.340**

Assemblée générale du 15 Juin 2024

**A Perpignan
Le 15 Juin 2024
A 17.00 heures**

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la présidence envoyée en lettre recommandée avec demande d'acté de réception le 25 Mai 2024. Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

1^{er} Monsieur BENAZZA LAZAOUI détenant 100 parts sociales

L'associé présent dispose de 100 sur les 100 actions formant le capital de la société.

Monsieur BENAZZA LAZAOUI préside la séance en qualité de Président associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

Les copies des convocations des associés et les accusés de réception,

Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial,

Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 et quitus à la gérance,

Affectation du résultat,

Approbation des conventions réglementées.

Le président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

Une discussion sans débat s'engage entre les associés.

Plus Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31/12/2023 approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par une perte de : **841.00 euros.**

Elle approuve les opérations comprises dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 se soldent par une perte de **841.00 euros.**

L'assemblée générale constate par ailleurs que, conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, dont ceux ouvrant droit à l'abattement de 40 %, ainsi que ceux qui en sont exclus sont les suivants :

l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l' exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées, l'assemblée générale décide d'approuver ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées, l'assemblée prend acte de l'absence de convention réglementée.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les associés présents et les mandataires des associés représentés.

Fait à Perpignan

Le 15/06/2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. P. S.', with a large, stylized circular flourish above the letters.

Rapport de gestion des comptes annuels

A.B. MARKET

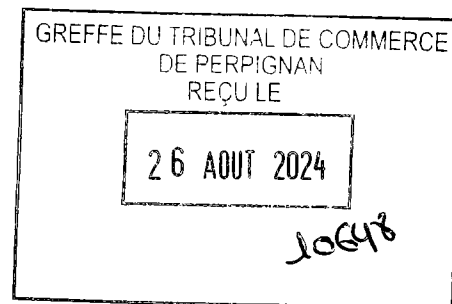
S.A.S.U. Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : 22 Boulevard Aristide Briand

66000 Perpignan

RCS Perpignan n° 978.522.340

Assemblée générale du 15/06/2024



Rapport de gestion sur l'exercice clos le : 31/12/2023

Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Les convocations vous ont été adressées le 25/05/20224 ainsi que tous les documents prescrits par la réglementation.

L'inventaire et les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices ont été tenus à votre disposition au siège.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

1° activité au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 le chiffre d'affaires réalisé a été de :

7.525.00 euros HT

Les principales charges d'exploitation sont les suivantes :

Exercice clos le :	31/12/2023		Evolution
Charges diverses	1.728.00		

Compte tenu de l'évolution du chiffre d'affaires et des charges d'exploitation, le dernier exercice clos se solde par un résultat :

Perte d'exploitation de : **841.00 euros.**

2° Prises de participations

Notre société n'a pas pris de participations dans d'autres sociétés.

3° Evolution prévisible de l'activité

Avec notre situation géographique nous pouvons espérer une augmentation de notre CA.

4° Activités en matière de recherche et de développement

La société n'a pas d'activité en matière de recherche et de développement.

5° dépenses non déductibles

Nous vous informons que la société n'a engagé aucune dépense non déductible visée à l'article 223 quater du code général des impôts.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1° Activité des filiales et des sociétés contrôlées

Notre société ne contrôle aucune autre société.

2° Prises de participations

Notre société n'a pas pris de participations dans d'autres sociétés.

3° Cession de participations croisées

Notre société ne détient pas de participations croisées.

COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été tenus en appliquant la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat, qu'il s'élève à -841 euros de la manière suivante :
poste report à nouveau pour un montant de - **841.00 euros**

Nous vous demandons donc d'approuver cette affectation.

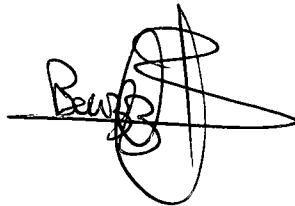
ORDRE DU JOUR

Pour finir, nous vous rappelons l'ordre du jour tel qu'il a été prévu dans la convocation qui vous a été adressée :

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023
- et quitus à la gérance
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées. Nous vous remercions de bien vouloir les adopter.

Le
président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bouffé', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.